



Le nouveau Président et la secrétaire prennent place à 17h10.

**LE NOUVEAU PRÉSIDENT DU CONSEIL COMMUNAL,
MONSIEUR LAURENT GABELLA**

Madame le Préfet,

Monsieur le Secrétaire municipal adjoint,

Vous avez su donner à cette première partie de notre cérémonie d'assermentation un éclat dont nous nous souviendrons, cette fois, et cela ne s'est encore jamais vu, pour tout un lustre ! Au nom de cette Assemblée, je vous en remercie très chaleureusement.

Monsieur le Syndic,

Madame et Messieurs les Municipaux,

Les membres du Conseil communal vous félicitent chaleureusement de votre élection ou réélection et ne doutent pas que vous trouverez intérêt et satisfaction dans cette activité.

Merci à tous pour votre engagement au service de notre ville.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Mesdames et Messieurs les représentants de la Presse,

Mesdames et Messieurs les membres du public, amis et parents des autorités assermentées,

Quitte à en décevoir quelques uns, j'en soulagerai certainement un plus grand nombre en vous annonçant que je réserve mon discours d'entrée en fonction pour le Conseil de septembre. N'en déplaise aux sectateurs du ballon rond, ce n'est pas tant devant l'urgence qu'ils éprouvent à rejoindre leur grand messe que je m'incline, mais plutôt devant la nouvelle Constitution Vaudoise et les modifications qu'elle génère.

Ces nouvelles dispositions, l'augmentation du nombre de nos formations politiques et l'impossibilité rencontrée de trouver un consensus sur le nombre des commissaires avant ce jour, sont autant de motifs qui m'ont poussé à renoncer à mes penchants littéraires en faveur, je l'espère tout au moins, de l'efficacité.



Il faut dire que je me trouve dans une sorte d'enclave temporelle, calife d'un jour en quelque sorte, que les sortants n'étant pas sortis et que le législatif et l'exécutif de cette cité auront encore à siéger sous la composition de la législature que nous devrions laisser derrière nous, me voilà bien emprunté pour les remercier et les complimenter comme il se devrait.

Je souhaite cependant saluer très cordialement les nouveaux élus. L'engagement politique n'est plus aujourd'hui chose aisée si jamais il l'a été par le passé. Il expose à des sacrifices d'heures qui reviendraient autrement à la famille ou aux loisirs, à des critiques de toute sorte qu'un certain respect, autrefois naturel, attaché à la fonction de Représentant du Peuple, ne vient plus aujourd'hui compenser.

Je vous volerai encore un peu de temps pour vous dire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, que je tiens la gratitude pour l'un des sentiments parmi les plus profitables qui soient, parce que ce sentiment procure à celui qui l'éprouve une élévation de l'âme en la tournant vers l'autre. En me confiant tout à l'heure ce mandat, vous m'avez permis de ressentir cette gratitude à votre égard, parce que, sans le savoir sans doute mais qu'importe, vous me donnez une bonne chance de vaincre définitivement d'anciens démons contre lesquels je lutte et je peine depuis bien des années. Espérons que ces sentiments élevés ne seront pas ternis par le match boxe gauche-droite que Mme Carole Pantet, dans un article par ailleurs très bien documenté, nous prédit pour cet après-midi. Par avance, merci infiniment.

Je remercie enfin les représentants de la presse, les parents et amis qui sont venus nous entourer. Votre présence est un encouragement, un témoignage de soutien et d'intérêt pour ce Conseil. Merci.

*Je commencerai donc le périlleux exercice de ce jour en vous soumettant une proposition de modification de notre ordre du jour. En effet, au point 13, il vous est annoncé la fixation du nombre des Commissions du Conseil Communal pour la législature. Comme, à ma connaissance, nous ne disposons pas d'un nombre suffisant de devins dans nos rangs pour dégager une majorité d'avis concordants à ce sujet, je vous propose de l'amender en intercalant les mots « **des membres** » entre « **nombre** » et « **des** », ce qui se lit alors comme suit :*

13. Fixation du nombre des membres des Commissions du Conseil communal pour la législature 2006-2011.

A l'unanimité, vous avez accepté l'amendement proposé et je vous en remercie.



7) ELECTION DE DEUX SCRUTATEUR(-TRICE)S

Monsieur le Président demande à l'assemblée de présenter les candidats pour ces deux postes à repourvoir.

Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS présente, au nom du groupe UDF, la candidature de Monsieur le Conseiller David WUILLAMOZ.

Monsieur le Conseiller Pascal BLUM présente, au nom du groupe Socialiste, la candidature de Monsieur le Conseiller Stéphane BALET.

Bien qu'il y ait deux candidats pour deux postes à repourvoir, conformément au nouveau règlement du Conseil Communal qui n'autorise plus le vote à main levée lors de l'élection des scrutateurs ni de leurs suppléants, Monsieur le Président demande aux scrutateurs désignés par Madame le Préfet de bien vouloir distribuer les bulletins pour le scrutin de liste.

Résultat du vote :

Bulletins délivrés	:	93
Bulletins rentrés	:	93
Bulletins nuls	:	4
Bulletins blancs	:	0
Bulletins valables	:	89
Majorité absolue	:	45

Il n'y a pas de voix éparses.

Messieurs les Conseillers **David WULLIAMOZ** et **Stéphane BALET** sont élus scrutateurs avec **89** voix.

Monsieur le Président félicite Messieurs David WULLIAMOZ et Stéphane BALET de ce succès et dit se réjouir de cette future collaboration. Il les invite à rejoindre les tables des scrutateurs.



Il remercie et libère les deux scrutateurs qui ont fonctionné en début de séance. Il leur demande cependant de se tenir à disposition au cas où les dépouillements à venir nécessiteraient leur assistance.

8) ELECTION DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT(E)

Monsieur le Président prie l'assemblée de bien vouloir lui soumettre des candidatures.

Madame la Conseillère Valérie JAGGI WEPF propose, au nom du groupe Radical, la candidature de Monsieur Charles-Eugène MOUQUIN, dont elle présente brièvement la personnalité et retrace la carrière.

Monsieur Dominique VIQUERAT, au nom du groupe Libéral, soutient la candidature de Monsieur Charles-Eugène MOUQUIN.

Monsieur Jean-David CHAPUIS, au nom du groupe UDF, soutient la candidature de Monsieur Charles-Eugène MOUQUIN.

Monsieur Vassilis VENIZELOS, au nom du groupe Verts, soutient une candidature Radicale.

Monsieur Christian PAULI, au nom du groupe Solidarité & Ecologie, ne donne pas de mot d'ordre à ses membres, mais ne s'oppose pas à cette candidature.

Monsieur Pascal BLUM, au nom du groupe Socialiste, soutient une candidature Radicale.

Monsieur le Président prie les deux scrutateurs de bien vouloir distribuer les bulletins afin que l'assemblée puisse voter au bulletin secret et déclare le vote ouvert. Il précise qu'un seul nom doit figurer sur le bulletin.



Résultat du vote :

Bulletins délivrés	:	93
Bulletins rentrés	:	93
Bulletins nuls	:	2
Bulletins blancs	:	22
Bulletins valables	:	91
Majorité absolue	:	46

Il y a **31** voix éparses.

Monsieur le Conseiller **Charles-Eugène MOUQUIN** obtient **38** voix.

Monsieur Charles-Eugène MOUQUIN annonce qu'il ne souhaite pas se représenter pour le 2^{ème} tour.

Monsieur Yves RICHARD, Président du parti Radical, dit sa déception, relève l'honnêteté de Monsieur MOUQUIN, mais s'incline devant le vote des Conseillers.

Monsieur le Président propose une motion d'ordre et demande une suspension de séance jusqu'à 18h15.

Reprise de séance.

Monsieur le Président annonce le deuxième tour de l'élection du vice-président et demande à l'assemblée de lui soumettre des candidatures.

Monsieur Jean-David CHAPUIS présente, au nom du groupe UDF, la candidature de Monsieur Maximilien BERNHARD, président sortant, dont il présente brièvement la personnalité et retrace la carrière.

Monsieur Pascal BLUM, au nom du groupe Socialiste, soutient la candidature de Monsieur Maximilien BERNHARD.

Monsieur Vassilis VENIZELOS, au nom du groupe des Verts, soutient la candidature de Monsieur Maximilien BERNHARD.



Monsieur Samuel GURTNER, au nom du groupe UDC, soutient la candidature de Monsieur Maximilien BERNHARD.

Monsieur Dominique VIQUERAT, au nom du groupe Libéral, soutient la candidature de Monsieur Maximilien BERNHARD.

Monsieur le Président prie les deux scrutateurs de bien vouloir distribuer les bulletins afin que l'assemblée puisse voter au bulletin secret et déclare le vote ouvert. Il précise qu'un seul nom doit figurer sur le bulletin.

Résultat du vote :

Bulletins délivrés	:	90
Bulletins rentrés	:	90
Bulletins nuls	:	0
Bulletins blancs	:	21
Bulletins valables	:	90

Il y a **1** voix éparse.

Est élu Monsieur le Conseiller **Maximilien BERNHARD** avec **68** voix.

Monsieur le Président félicite M. Maximilien BERNHARD et lui passe la parole.

Monsieur Maximilien BERNHARD remercie l'assemblée.

9) ELECTION DU 2^{EME} VICE-PRESIDENT(E)

Monsieur le président prie l'assemblée de bien vouloir lui soumettre des candidatures.

Monsieur le Conseiller Stéphane BALET propose, au nom du groupe Socialiste, la candidature de Monsieur le Conseiller Pascal BLUM, dont il présente brièvement la personnalité et retrace la carrière.



Monsieur Vassilis VENIZELOS, au nom du groupe des Verts, soutient la candidature de Monsieur Pascal BLUM.

Monsieur Jean-David CHAPUIS, au nom du groupe UDF, soutient la candidature de Monsieur Pascal BLUM.

Monsieur Samuel GURTNER, au nom du groupe UDC, soutient la candidature de Monsieur Pascal BLUM.

Monsieur le Président prie les deux scrutateurs de bien vouloir distribuer les bulletins afin que l'assemblée puisse voter au bulletin secret. Il déclare le vote ouvert et précise que, pour cette élection, un seul nom doit figurer sur le bulletin.

Résultat du vote :

Bulletins délivrés	:	89
Bulletins rentrés	:	89
Bulletins nuls	:	0
Bulletins blancs	:	31
Bulletins valables	:	89
Majorité absolue	:	45

Il y a **1** voix éparse.

Est élu : Monsieur le Conseiller **Pascal BLUM**, avec **57** voix.

Monsieur le Président félicite M. Pascal BLUM et lui passe la parole.

Monsieur Pascal BLUM remercie l'assemblée.

10) ELECTION DE DEUX SCRUTATEUR(-TRICE)S SUPPLEANT(E)S

Monsieur le Président demande à l'assemblée de présenter les candidats pour ces deux postes à repourvoir.



Monsieur le Conseiller Christian PAULI présente, au nom du groupe Solidarité & Ecologie, la candidature de Monsieur le Conseiller Bexhet HALIMI.

Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER présente, au nom du groupe UDC, la candidature de Jean-Claude STUDER

Monsieur le président rappelle que, conformément au nouveau règlement du Conseil Communal, le vote à main levée lors de l'élection des scrutateurs et de leurs suppléants n'est plus autorisé et demande aux scrutateurs de bien vouloir distribuer les bulletins pour le scrutin de liste.

Résultat du vote :

Bulletins délivrés	:	89
Bulletins rentrés	:	89
Bulletins nuls	:	8
Bulletins blancs	:	11
Bulletins valables	:	81
Majorité absolue	:	41

Il n'y a pas de voix éparses.

Messieurs les Conseillers **Bexhet HALIMI** et **Jean-Claude STUDER** sont élus scrutateurs suppléants avec **61** voix, soit 61 OUI et 9 NON.

Monsieur le Président félicite Messieurs Bexhet HALIMI et Jean-Claude STUDER de leur élection et dit se réjouir de cette future collaboration.

<p style="text-align: center;">11) ELECTION DU/DE LA SECRETAIRE SUPPLEANTE POUR LA LEGISLATURE 2006-2011</p>

Le bureau du Conseil Communal de la bientôt précédente législature ayant sélectionné une candidate, Monsieur le Président passe la parole à son Président, Monsieur Maximilien BERNHARD.



Monsieur Maximilien BERNHARD présente la candidature de Madame Christine MORLEO et la recommande vivement à l'assemblée.

Les différents groupes soutiennent la candidature de Madame Christine MORLEO.

Étant donné que le nouveau règlement n'est pas plus précis que l'ancien au sujet de cette élection, et qu'il en a déjà été ainsi par le passé lorsqu'il n'y avait qu'une seule candidature pour un seul poste de cette nature à repourvoir, et pour autant que l'assemblée ne manifeste aucune opposition à cette manière de faire, Monsieur le président propose d'accorder qu'il soit procédé à l'élection de Madame Christine MORLEO à main levée. Dans le cas contraire, il informe qu'il procédera par vote au scrutin secret.

Puisqu'il n'y a aucune opposition, Monsieur le Président demande que celles et ceux qui acceptent de nommer Madame Christine MORLEO secrétaire suppléante du Conseil communal le manifestent par un lever de main.

Madame **Christine MORLEO** est élue à l'unanimité et Monsieur le Président la félicite pour cette brillante élection.

<p style="text-align: center;">12) NOMINATION DE DEUX HUISSIERS POUR LA LEGISLATURE 2006-2011</p>
--

Monsieur le Président prie l'assemblée de bien vouloir faire des propositions.

Madame la Conseillère Valérie JAGGI WEPF, au nom du groupe Radical, présente la candidature de Madame Danielle DOUDIN.

Monsieur le Conseiller Pascal BLUM, au nom du groupe Socialiste, présente la candidature de Madame Karene FREI.

Monsieur le Président demande à celles et ceux qui approuvent ces deux candidatures de bien vouloir le manifester en levant la main.



Mesdames **Danielle DOUDIN** et **Karene FREI** sont élues à l'unanimité huissiers du Conseil communal. Monsieur le Président les félicite très chaleureusement.

**13) FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU
CONSEIL COMMUNAL POUR LA LÉGISLATURE 2006-2011**

Monsieur le Président rappelle qu'il faut trancher entre les deux positions enregistrées lors de la séance interpartis du 16 mai 2006, soit des commissions composées de 9 membres, position des partis de la majorité de ce Conseil, ou des commissions composées de 11 membres, position des partis de la minorité.

Il rappelle à l'assemblée que les débats à ce sujet ont déjà eu lieu et que, les positions étant irréconciliables, le vote seul pourra les départager.

Monsieur Dominique VIQUERAT, au nom du groupe Libéral, fait une contre proposition, soit que les commissions soient composées de 7 membres, ceci dans un souci d'efficacité et d'économie des deniers publics et de temps pour les Conseillers. Il rappelle également que les commissions rapportent et qu'un rapport de minorité est toujours possible, cas échéant.

Madame Valérie JAGGI WEPF, au nom du groupe Radical, soutient cette proposition et demande le vote à l'appel nominal.

Monsieur Samuel GURTNER, au nom du groupe UDC, soutient la proposition de Monsieur Dominique VIQUERAT.

Monsieur Jean-David CHAPUIS, au nom du groupe UDF, soutient la proposition de Monsieur Dominique VIQUERAT.

Monsieur Pascal BLUM, au nom du groupe Socialiste, s'oppose à la proposition de Monsieur Dominique VIQUERAT et soutient la proposition à 9 membres.



Monsieur Vassilis VENIZELOS, au nom du groupe des Verts, s'oppose également à la proposition de Monsieur Dominique VIQUERAT et soutient la proposition à 9 membres.

Monsieur Christian PAULI, au nom du groupe S+E, s'oppose également à la proposition de Monsieur Dominique VIQUERAT et soutient la proposition à 9 membres.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER demande le vote à bulletin secret ; cette demande est appuyée par plus d'un cinquième des membres.

Monsieur Vassilis VENIZELOS propose de supprimer la solution à 11 membres.

Sauf avis contraire de la part des Conseillers, Monsieur le Président propose que le vote porte donc sur des commissions à 7 ou 9 membres.

Résultat du vote à bulletin secret :

Par **46 voix pour et 43 contre**, l'assemblée se prononce en faveur des 9 membres.

<p style="text-align: center;">14) FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DES COMMISSIONS PARTICULIERES (GESTION, FINANCES, AFFAIRES IMMOBILIÈRES, RECOURS, PÉTITIONS)</p>

Lors de la séance interpartis du 16 mai 2006, décision a été prise d'arrêter le nombre des membres des commissions particulières au même nombre que celui des membres des commissions ad hoc.

Monsieur le Président propose de faire voter en une seule fois le nombre des membres pour les diverses commissions particulières, ce qui ne soulève pas d'objection.

A une évidente majorité, l'assemblée accepte que les commissions particulières comptent également 9 membres.

**15) DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES FINANCES**

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée doit procéder à l'élection des 9 membres et des 7 suppléants de la Commission des finances, conformément à l'art. 37 du règlement. Il remercie les présidents des groupes parlementaires de faire leurs propositions en fonction de ces nombres.

Les membres suivants sont proposés et élus par l'Assemblée :

MEMBRES	PARTI	SUPPLEANTS	PARTI
Pascal BLUM	S	Gilles MEYLAN	S
Christiane LAYAZ	S		
Jacques FIVAZ	S		
Jean-Luc RAYMONDAZ	R	Roland BUTTIKER	R
Pierre HUNKELER	Verts	Marianne SAVARY	Verts
Dominique VIQUERAT	L	Patrick-Louis DURUZ	L
Jean-Claude DYENS	UDC	Jean-Claude STUDER	UDC
Claude-Alain ROMAILLER	UDF	Maximilien BERNHARD	UDF
Martine FREY TAILLARD	S+E	Hélène GRAND	S+E

Monsieur le Président félicite les Conseillers nommés au sein de la Commission des finances.

**16) DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES
IMMOBILIÈRES**

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée doit procéder à l'élection des 9 membres et des 7 suppléants de la Commission des affaires immobilières, conformément à l'art. 38 du règlement. Il remercie les présidents des groupes parlementaires de faire leurs propositions en fonction de ces nombres.

Les membres suivants sont proposés et élus par l'assemblée :

MEMBRES	PARTI	SUPPLEANTS	PARTI
Jean-Marc COUSIN	S	Jean-Claude RUCHET	S
Thierry VUAGNIAUX	S		
Olivier MAIBACH	S		
Jean-Marc PERNET	R	Philippe PAVID	R
Vassilis VENIZELOS	Verts	Etienne MUTRUX	Verts
Michel WERKLE	L	Nunzio INDULSI	L
Alain WILLOMMET	UDC	Jean-Claude STUDER	UDC
Jean-David CHAPUIS	UDF	Claude-Alain ROMAILLER	UDF
Soufia FEKIH	S+E	Christian PAULI	S+E

Monsieur le Président félicite les Conseillers nommés au sein de la Commission des affaires immobilières.



Monsieur le Président déclare qu'arrivé au terme de la partie périlleuse de son exercice de ce jour, et conformément à la tradition, il passe maintenant la parole à Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER.

LE SYNDIC D'YVERDON-LES-BAINS
MONSIEUR REMY JAQUIER

Madame la Préfète,

Monsieur le Président du Conseil communal,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Madame et Messieurs les Municipaux,

Mesdames et Messieurs,

Parmi les grands débats qui préoccupent les milieux politiques en Suisse, celui ayant trait à la collégialité est particulièrement intéressant.

Tout d'abord en raison du fait que ce principe d'organisation du pouvoir remonte en Suisse à l'Ancien Régime. D'autre part parce que sa remise en question au niveau du Conseil fédéral a été évoquée au sein du Parlement, dans le cadre du traitement d'une pétition déposée en 2004.

J'en ai puisé la définition dans le Dictionnaire historique de la Suisse, je cite :

« La collégialité est une composante centrale de l'organisation gouvernementale en Suisse. Elle repose sur des hommes et des femmes dont la position est légitimée par des élections. Idéalement, les membres de ce collège, égaux en droits, remplissent leurs tâches sans que l'un d'eux impose sa volonté aux autres. La collégialité implique un code de conduite auquel sont soumis les membres du collège. Il les engage à défendre publiquement les décisions prises selon le principe de la majorité et à les assumer. »

Un deuxième volet de la définition de la collégialité nous rappelle que l'idéal est un concept souvent fort éloigné de la réalité, et je cite à nouveau : « La collégialité est supposée créer l'unité, tempérer et brider l'autorité individuelle. »



Vous conviendrez volontiers que les membres d'un collège municipal se différencient par leur caractère et leurs idéaux politiques. D'autre part, ils ont la responsabilité d'un dicastère et disposent par là d'une certaine autonomie.

- *En regard de ces différences, est-il vraiment possible de rester collégial ?*
- *Dans l'affirmative, la collégialité est-elle réellement bénéfique pour les affaires communales ?*

Aux deux questions posées, je réponds sans hésitation « OUI », pour les raisons suivantes :

- 1) *La différence de caractère et de sensibilité politique, ainsi que les expériences professionnelles sont une richesse au sein du collège municipal, indispensable pour traiter les dossiers, souvent fort complexes.*
- 2) *Le débat est essentiel, même s'il révèle à priori des positions diamétralement opposées. Mais il doit se conclure par une solution de concordance, construite pour le bien de Commune, et non pour satisfaire des objectifs particuliers ou partisans.*
- 3) *Une fois la position municipale arrêtée, elle doit être clairement et unanimement défendue devant le Conseil. C'est dans les cas ayant nécessité la recherche d'une concordance que la collégialité prend alors tout son sens.*
- 4) *La collégialité n'est pas gratuite. Elle implique une connaissance et une reconnaissance réciproques entre les membres du collège. Elle doit se construire et se consolider.*
- 5) *Une législature municipale est une tranche de vie qui laisse des traces dans les mémoires individuelle et collective ; c'est une période durant laquelle sept personnes partagent des moments de satisfaction, mais aussi des préoccupations teintées de doute.*

Cette dernière affirmation me conduit à m'adresser à Madame la Municipale Hélène GRAND et à Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :



Chère Hélène, cher Charles, je tiens à vous adresser, au nom de tous vos collègues, ma sincère gratitude pour ces longs moments partagés ensemble. Vous avez défendu, avec conviction, des valeurs qui vous honorent, car elles ont pour nom : humanisme, intérêt général et amitié. Je vous remercie de tout cœur pour vos nombreuses contributions, tant dans nos débats que dans vos dicastères respectifs.

C'est dans la perspective d'une future et durable collégialité, que j'adresse une cordiale bienvenue à Madame la Municipale Nathalie SAUGY et à Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL au sein de l'Exécutif. Je leur souhaite beaucoup de satisfaction dans leur futur mandat.

Mes vœux vont également aux membres du Conseil communal nouvellement assermentés : Mesdames et Messieurs les Conseillers, dans vos futurs débats ayez toujours pour principal objectif, le bien de la Commune et de ses habitants !

Je ne saurais terminer mon propos sans remercier Mme la Préfète qui doit constamment veiller à résoudre un système régional d'équations à géométrie variable, dont le nombre d'inconnues va certainement augmenter avec le nouveau découpage des districts.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention !

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour ses aimables et intéressants propos.

Avant de clore cette séance, Monsieur le Président souhaite rappeler aux Conseillères et aux Conseillers élus pour la législature 2001-2005 que le dernier Conseil de celle-ci aura lieu à 19h30, le 29 juin prochain, en extérieur, si le temps le permet, et sous l'excellente présidence de Monsieur Maximilien BERNHARD. Il rappelle qu'à cette occasion, les Conseillers pourront retirer leurs jetons dès 18h30 au 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville.

Monsieur le Président clôt ensuite cette cérémonie d'assermentation et donne rendez-vous, après tout plein de matchs et une pose estivale qu'il souhaite à tous de pouvoir pleinement goûter, le 7 septembre 2006.



La séance est levée.

Il est 19h30.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Laurent GABELLA

Claudine RIEBEN

Président

Secrétaire